

L'ANEL exprime sa solidarité et son soutien aux habitants et aux élus des communes du littoral touchées par la tempête Xynthia du 28 février 2010

Mesdames, Messieurs les Maires et Chers Collègues,
Messieurs les Présidents de Conseils Généraux,
Madame, Messieurs les Présidents de Conseils Régionaux,
Mesdames, Messieurs les Présidents des Associations départementales de Maires,



L'Association Nationale des Elus du Littoral a souhaité vous exprimer l'émotion et le soutien de tous ses adhérents, élus du littoral français, de métropole et d'outre-mer, auquel vous appartenez.

Très sensibles à l'annonce des nombreux décès et aux dommages subis par les habitants et les professionnels des collectivités locales dont vous êtes élus, vos collègues vous manifestent leur solidarité au moment où vous êtes confrontés à la remise en ordre des dégâts matériels dont ils imaginent les incidences économiques et psychologiques sur les populations concernées.

L'ANEL prend acte de la mise en œuvre du dispositif "catastrophe naturelle" et de l'engagement du gouvernement de débloquer en urgence des aides spécifiques pour entreprendre, au plus vite, les travaux de réparation nécessaires à la reprise de la vie économique de vos collectivités.

L'ANEL a eu récemment l'occasion de s'exprimer, à l'annonce des débats parlementaires sur la transposition de la Directive européenne Inondations, en évoquant les risques de submersion marine liés notamment au réchauffement climatique et à l'élévation attendue du niveau de la mer, estimant que les zones côtières sont doublement exposées au risque d'inondations venues de la terre et de la mer.

A toutes les familles endeuillées, à tous les habitants et à leurs élus,

Yvon BONNOT
Président,
Maire de PERROS-GUIREC

VIE de l'ANEL

Le prochain Conseil d'administration du mercredi 14 avril sera consacré aux suites de la tempête Xynthia

Le Conseil d'administration s'est réuni le 8 décembre 2009 et le 12 Janvier 2010 à l'ANEL

A l'ordre du jour : les engagements du Grenelle de la mer et l'avenir du Conseil National du Littoral

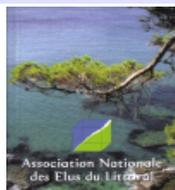
Depuis Octobre 2009 et les dernières Journées d'Etudes de l'ANEL à BOULOGNE sur MER (Pas de Calais), sur les thèmes du Grenelle de la mer débattus par près de 300 élus des collectivités littorales de métropole et d'outre-mer, l'actualité du littoral a été très dense :

notamment avec la publication du Livre bleu définissant la stratégie nationale pour la mer et les océans, à l'issue du Comité Interministériel de la Mer du 8 décembre 2009. Annoncé le 16 juillet 2009, au HAVRE, par le Président de la République, ce document intègre les dispositions des directives européennes et l'esprit des 138 « engagements » réunis par le Ministère de l'Ecologie à la suite des comités opérationnels et des réunions organisées en Régions pour nourrir les réflexions du Grenelle de la mer, volet maritime destiné à compléter les objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Les élus ont exprimé leur satisfaction de voir l'importance accordée par le Gouvernement à la politique maritime de la France, déclinée dans de grandes orientations stratégiques nationales pour la mer et le littoral. Toutefois, l'A.N.E.L., qui regroupe des élus de métropole et d'outre-mer, de collectivités différentes dans leur configuration géographique, sociale, économique et politique, sera très attentive à la méthode qui va être adoptée pour l'élaboration, la concertation, la mise en œuvre et l'évaluation de cette politique maritime à tous les niveaux de collectivités territoriales, en concertation avec tous les acteurs du monde maritime.

L'avenir du Conseil National de la Mer et du Littoral

L'ANEL a été alertée par les parlementaires concernant les dispositions de l'article 65 du chapitre IV du projet de loi, qui ont modifié la composition du futur Conseil national de la mer et du littoral, appelé à se substituer à l'actuel Conseil national du littoral, créé par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et installé en juillet 2006 par le Premier Ministre.



Livre bleu
Stratégie nationale pour la mer et les océans



Soucieux des dispositions relatives à la gouvernance de cette future instance, les élus réunis en Conseil d'administration les 8 /12/09 et le 12/01/2010, ont demandé au Président Yvon BONNOT et aux parlementaires du littoral de métropole et d'outre-mer, de cosigner un courrier sollicitant une audition auprès du Premier Ministre François FILLON pour débattre de la place des élus des collectivités littorales au sein de ce futur Conseil National de la Mer et du Littoral.

Les élus entendent avoir une place importante dans la nouvelle gouvernance à mettre en place au niveau national et aux différentes échelles régionales et locales. Ils ont insisté pour que les actions déjà menées par des collectivités territoriales soient prises en compte (Charte des espaces côtiers bretons, PACA et autres) et pour que les pôles de compétitivité soient renforcés. **L'ANEL demande également que les élus d'outre-mer, dans leur diversité, soient mieux représentés.**

Ils attendent également que le secrétariat de cette instance (SG Mer et DATAR) dispose des moyens humains lui permettant d'être un véritable outil de réflexion et de propositions au service du monde maritime. Ils sont favorables à ce que cette instance reste du ressort du Premier Ministre, comme elle l'est actuellement.

L'appellation de Conseil national de l'Archipel France, proposée par le ministre de Jean Louis BORLOO ne fait pas l'unanimité au sein de l'ANEL (cette terminologie a d'ailleurs été refusée par les Sénateurs en 1^{ère} lecture) mais surtout le projet présenté début février de composition de cette future instance ne correspond pas aux attentes de nombreux partenaires.

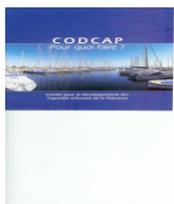


Une délégation devrait prochainement être entendue par Monsieur Jean-François MONTEILS, Conseiller pour le développement durable, la recherche et l'industrie auprès du premier Ministre, comme l'a proposé François FILLON.

Les comités opérationnels (COMOP) ont repris leurs travaux avec des élus de l'ANEL pour affiner leurs propositions sur la base des engagements précités et parallèlement, les parlementaires débattent des dispositions du projet de loi dit Grenelle II « portant engagement national pour l'environnement » (1^{ère} lecture au Sénat en octobre 2009 et après le travail en commissions, vote à l'Assemblée Nationale en Avril 2010, après les élections régionales de mars prochain).

CODCAP : la Fédération des Industries Nautiques assure la présidence après l'ANEL

Au cours de la réunion du 27 janvier 2010 La Mission littoral du MEEDDM indique que, forte du succès du premier appel à projets 2009 pour des ports de plaisance exemplaires, cette seconde édition 2010, ouverte au fluvial, suscite de nombreux dossiers auprès des SGAR. **Le jury devrait se réunir au mois de mai.** Les professionnels de la Plaisance ont regretté de ne pouvoir bénéficier du grand emprunt pour soutenir la filière qui souffre de la crise financière. Le comité travaille actuellement sur la **mise à jour du guide de savoir faire technique sur les Ports à sec.** La prochaine réunion se tiendra le mercredi 24 mars 2010, à la FIN.



Soulignons l'actualité de cette année 2010 consacrée « année internationale de la biodiversité » par l'ONU et qui se traduit en France par le lancement de nouveaux plans de protection et de mise en valeur des milieux naturels, avec un appel à projets sur ce thème, notamment dans le cadre de la restauration des zones humides. A signaler l'annonce très attendue d'un premier plan de lutte contre les algues vertes et la création de nouveaux parcs marins, dont le premier en Outre-mer, à MAYOTTE.



Yvon BONNOT représentait l'ANEL à la réunion organisée par Madame Chantal JOUANNO, secrétaire d'Etat à l'Ecologie, pour les Associations de collectivités territoriales sur le thème de la biodiversité, le 19 janvier 2010. Cette réunion fut l'occasion d'aborder les thèmes de la nature en ville, des atlas locaux de la biodiversité ou encore les manifestations prévues dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité

Le CNFPT de Basse-Normandie a invité l'ANEL le 5 février 2010 à DEAUVILLE pour promouvoir la démarche « qualité eaux de baignade »

Philippe AUGIER, maire et président du CNFPT Basse- Normandie, avec l'appui de Madame Marie-Christine VIALE, ont organisé cette rencontre pour faire partager les nouveaux enjeux maritimes aux élus et aux directeurs de services.

Jean –François RAPIN, maire de MERLIMONT (62) et conseiller régional du NORD- PAS de CALAIS a su faire valoir à ses collègues l'intérêt de mieux connaître la situation des bassins versants pour prévenir les risques de pollutions . Christine LAIR, déléguée générale, a présenté le travail réalisé avec l'Association nationale des maires des stations classées et communes touristiques et le MEEDDM et incité les élus à se lancer dès maintenant dans la démarche d'élaboration des profils de baignade pour être prêts fin 2010.

Voir les renseignements sur le site de l'ANEL www.anel.asso.fr et sur celui du ministère de la Santé



11^{ème} carrefour des gestions locales de l'EAU à RENNES, le 27 Janvier 2010.

Jean –François RAPIN est intervenu dans le cadre de ces rencontres annuelles .Devenu spécialiste de ce dossier qu'il connaît bien pour l'avoir initié depuis 2003 sur la Côte d'Opale, avec l'appui de VEOLIA, le maire de MERLIMONT, est de plus en plus souvent sollicité pour intervenir au nom de l'ANEL. Nous le remercions de sa disponibilité sans faille.

Les 4^{èmes} Rencontres parlementaires sur l'Eau le 11 Février à PARIS

Présidées par le député André FLAJOLET, qui fut rapporteur de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 et actuel président du Comité national de l'eau, cette journée de débats a permis de faire un point sur la réglementation sur l'eau et de constater que si les nouveaux dispositifs permettent de couvrir tous les champs, leur mise en œuvre requiert concertation et volonté politique. Le ministre Jean-Louis BORLOO est venu rappeler que la préservation de l'eau est le défi de demain.

Pour obtenir les actes de ces rencontres, contacter MSM tel 0144915850



L'ANEL était invitée les 20 et 21 Janvier à TOULON au colloque sur la gestion des risques en Méditerranée, organisé par la FMES (dont l'amiral Gérard GACHOT, membre honoraire du CA de l'ANEL était co-organisateur) avec le soutien officiel de la mission interministérielle pour la Méditerranée.

Après une présentation historique de l'évolution des risques maritimes en Méditerranée, les orateurs ont présenté les menaces actuelles liées à la navigation, au commerce et aux trafics illicites en n'omettant pas les impacts des nouvelles installations portuaires sur l'environnement maritime. Madame Christine SANDEL, conseillère régionale de PACA y représentait l'ANEL accompagnée de la déléguée générale.

Concessions de plage: une circulaire explicative et un décret en attente ?

Le rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable et de l'Inspection générale de l'administration, remis le 10 février 2009 aux ministres avait établi un état des lieux: fréquentation touristique, fixation des redevances, procédure de mise en concurrence, démontage hivernal des constructions de plage etc . Il proposait un certain nombre d'aménagements pour faciliter la mise en œuvre et lever les blocages observés pour l'application du décret de 2006.

Des réunions ont eu lieu avec Madame Odile GAUTHIER, directrice de l'Eau et de la Biodiversité au MEEDDM mais pour le moment, c'est le statu quo , au grand dam des plagistes et de certaines communes concernées .

En ligne sur le site du MEEDDAT et sur celui de la documentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000132

Pour compléter cette rubrique sur la vie de l'ANEL, nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de l'ANEL mis à jour par Charlène MONNIER, ancienne stagiaire recrutée en CCD à l'ANEL depuis la fin Janvier 2010.

ACTUALITES DU LITTORAL

ENVIRONNEMENT et LITTORAL

 Conservatoire du littoral



Yves COLCOMBET, conseiller à la Cour des Comptes, vient d'être nommé par décret, directeur du Conservatoire du Littoral.

Il succède à Emmanuel LOPEZ, décédé en septembre 2009. Jusqu'alors Bernard GERARD, directeur -adjoint, assurait ces fonctions par intérim.

La réforme de l'administration de la mer à partir du 1^{er} janvier 2010 : les DIRM

Au plan régional, les Affaires Maritimes et les Phares et Balises sont regroupés en une administration unique avec **quatre grandes Directions interrégionales de la mer (DIRM)**, constituées par façade maritime et dotées d'une compétence élargie :

- la DIRM Manche orientale-Mer du Nord, dont le siège est LE HAVRE
- la DIRM Bretagne-Pays de la Loire, dont le siège est NANTES;
- la DIRM Sud-Atlantique, dont le siège est BORDEAUX
- la DIRM Méditerranée, dont le siège est MARSEILLE

Les directions régionales seront chargées de mettre en place les **schémas de façades et d'animer les directions départementales des territoires, directions interministérielles, créées par un décret du 3 décembre 2009.**

Celles-ci s'appelleront dans les 21 départements côtiers métropolitains, direction des territoires et du littoral, avec chacune une délégation à la mer et au littoral qui englobera les actuelles compétences des affaires maritimes et de la section littoral des DDE.

[Décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, JO n°0281, 4 décembre 2009. Arrêté du 1^{er} Janvier 2010 portant nomination dans les directions départementales interministérielles JO n°0002, 3 janvier 2010](#)

[Décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer](#)

L'après Copenhague : un contrat de cohésion écologique et des regroupements

Après avoir fait voter le Grenelle de l'Environnement et mener les discussions du paquet climat, le Ministre de l'Ecologie doit affronter les interrogations sur l'échec des négociations de Copenhague et l'annulation de la taxe carbone par le Conseil Constitutionnel. Dans ce contexte difficile, le Ministre prépare un « un contrat de cohésion écologique » concernant la précarité énergétique des ménages mais également sur le thème de la biodiversité.

Le gouvernement prépare un Inventaire sous l'égide du Muséum National d'Histoire Naturelle et a annoncé la création d'une Agence de la Nature, regroupant le Conservatoire du littoral et l'ensemble des Aires Marines Protégées. Une mission a été diligentée pour réfléchir à un regroupement possible avec les parcs naturels régionaux.
[Les Echos, mercredi 13 janvier 2010, p.2](#)

Le Parc naturel régional d'Armorique renouvelle sa charte

Créé en 1969, il renouvelle sa charte pour une période de douze ans et élargi son territoire d'intervention.

Le territoire du parc qui s'étend des Côtes-d'Armor jusqu'à l'archipel de Molène et d'Ouessant, sera désormais composé de **44 communes pour une population de 61 000 habitants.**

Sur les 46 parcs naturels régionaux répartis en métropole et outre mer, 13 ont obtenu le décret de renouvellement depuis le 1^{er} janvier 2008, les autres étant en cours d'instruction.

[Les Echos, lundi 18 janvier 2010, p.5](#)



BRETAGNE : la Conférence Régionale de la Mer se réunit autour des projets d'éolien en mer

Créée à l'initiative de la Région Bretagne, comme lieu d'échanges et de réflexion entre les acteurs bretons impliqués dans la gestion des zones côtières.

Cette réunion du 26 janvier a été l'occasion de réfléchir sur la démarche de concertation et de planification engagées autour du développement des éoliennes en mer.

<http://www.bretagne.fr>

Le parc éolien offshore des Deux-Côtes en débat

Situé entre DIEPPE et la baie de Somme à 14 km des côtes, le parc éolien offshore des Deux-Côtes fera l'objet d'un débat public. Ce projet de la compagnie du vent prévoit la réalisation d'un parc éolien en mer d'une puissance installée de 705 MW produite par 141 éoliennes d'une puissance de 5 MW chacune pour un montant de 1,8 milliard d'euros.

[Environnement magazine, n°1683, décembre 2009 et Janvier 2010, p.10](#)



ARCACHON: signature de l'arrêté de création du parc naturel marin

L'arrêté relatif à la conduite de la procédure d'étude et de création d'un parc naturel marin dans le bassin d'Arcachon a été signé le 11 janvier 2010 par le ministre Jean-Louis BORLOO. Le travail des membres de la mission sur la préfiguration du parc en matière de périmètre, de stratégie et de gouvernance devrait durer deux ans (objectif fin 2011)

Madame Anne LITTAYE a été nommée pour diriger la mission de préfiguration du parc naturel marin.

[Le Marin, vendredi 22 janvier 2010, p.5 et vendredi 12 Février 2010, p.9](#)



Loi de modernisation de l'Agriculture et de la Pêche pour lutter contre le gaspillage du foncier agricole

Le ministre de l'agriculture Bruno LE MAIRE a présenté le 13 janvier en Conseil des ministres, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP). Le projet de loi se fixe quatre objectifs : stabiliser les revenus des agriculteurs, renforcer la compétitivité du secteur, créer une politique globale de l'alimentation inscrite dans le code rural et lutter contre le gaspillage du foncier agricole. Sur ce point, le ministre a évoqué **la création d'un observatoire national pour recenser les terres et la saisie d'une commission d'étude départementale chaque fois qu'une transformation des terres agricoles sera envisagée.**

[Localtis.info, jeudi 14 janvier 2010](#)

CAMARGUE : le Conservatoire du littoral va protéger 4500 hectares de zones humides

Le conseil d'administration du Conservatoire du littoral du 28 octobre 2009, a approuvé à l'unanimité le principe de l'acquisition de 4 500 hectares de zones humides en Camargue, sur le territoire de la commune d'ARLES. Cette acquisition foncière, la plus importante réalisée par le Conservatoire permettra de protéger de façon pérenne une zone humide d'importance majeure en termes de biodiversité.

<http://www.conservatoire-du-littoral.fr>,



Récifs coralliens : Assemblée générale de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens ou ICRI

La France, en coopération avec MONACO, et conjointement avec les SAMOA, assure depuis le 1^{er} juillet 2009, la présidence de l'ICRI. Tenue à Monaco, le 15 janvier 2010, cette réunion a permis de définir et d'initier un programme d'actions en faveur de la pérennité des récifs coralliens, de leurs écosystèmes associés pour la Région CARAIBE et des recommandations pour une limitation des impacts des pêcheries en milieu récifal.

Un groupe de travail a été constitué sur cette problématique.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>, le 15 janvier 2010





MAYOTTE : Création du Parc naturel marin

Le décret créant le parc naturel marin de Mayotte a été signé le 18 janvier 2010, par le Président de la République. Ce parc qui est le **deuxième parc naturel marin créé dans les eaux françaises, deux ans et demi après la mer d'Iroise et premier d'Outre-mer, s'étend sur 68 381 km² et couvre toute la zone économique exclusive dont le lagon à double barrière de corail qui compte près de 200 km de récifs coralliens.**

<http://www.aies-marines.fr>;

Le Marin, vendredi 22 janvier 2010, p.2

Premier SDAGE adopté pour 2010-2015

Mayotte vient d'adopter son premier Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux, avec un budget qui atteint 170 millions d'euros, dont 100 millions seront dédiés à l'assainissement et 36 millions destinés à lutter contre les autres formes de pollution (déchets, eaux pluviales, rejets polluants...)

Objectif de 74 % des masses d'eau en très bon état, bon état ou bon potentiel à l'horizon 2015.

<http://www.hydroplus.info>, 15 décembre 2009

ILE DE LA REUNION: une « référence » en matière d'énergies marines

Lors de sa visite sur l'île de la Réunion, le Président de la République a annoncé que les projets GERRI (Grenelle de l'environnement à la Réunion réussir l'innovation), seraient prioritaires pour bénéficier du grand emprunt national.

Parmi les projets pilotes réunionnais qui en bénéficieraient, **celui de l'énergie thermique des mers porté par DCNS ou encore les projets de climatisation marine.**

Le Marin, vendredi 22 janvier 2010, p.8

Ces projets ont été présentés lors des Journées d'Etudes de l'ANEL à BOULOGNE sur MER en Octobre 2009



OUTRE MER : REFERENDUM en MARTINIQUE et en GUYANE du 10 JANVIER 2010 NON massif contre l'autonomie et OUI à la fusion des conseils régionaux et départementaux

A la question « Approuvez-vous la transformation de votre territoire en une collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution française ? », les électeurs de MARTINIQUE et de GUYANE ont voté NON lors des référendums organisés le 10 janvier 2010.

A la suite de ce vote, un référendum sur la création, dans ces deux départements d'outre-mer, d'une collectivité unique prenant la place du conseil général et du conseil régional, organisé le 24 janvier 2010, a recueilli un OUI soutenu par la quasi-totalité des partis politiques.

Les élections régionales de Mars auront alors une importance accrue. L'assemblée élue aura en effet pour charge de préparer la prochaine collectivité unique et de déterminer son mode de scrutin. Le gouvernement doit lancer une concertation avec les élus de MARTINIQUE et de GUYANE en vue de la rédaction de la loi ordinaire qui fixera l'organisation et le fonctionnement de la nouvelle collectivité .

Localtis.info, mardi 12 janvier 2010; J DD



ACTUALITES JURIDIQUES

Modifications des limites du domaine public maritime

L'ordonnance royale du 3 août 1681 précise que la limite du domaine public maritime est fixée « quel que soit le rivage, au point jusqu'où les plus hautes mers peuvent s'étendre, en l'absence de perturbations météorologiques exceptionnelles ». En application de ce principe, **si la limite antérieurement fixée se trouve modifiée lorsque la mer vient à recouvrir des zones précédemment soustraites à son action, même si les terrains concernés ont fait l'objet de titres de propriété privée, il appartient à l'administration, si elle entend se prévaloir d'une telle modification, d'apporter la preuve de la nouvelle limite qu'elle revendique.**

CAA Marseille 9 avril 2009, M. Lopez et Société Navi France

AJDA n°2/2010, 25 janvier 2010, p.117

L'extension limitée de l'urbanisation s'apprécie au regard de l'ensemble d'une opération

Aux termes de l'article L146-4 II du code de l'urbanisme, « l'extension limitée de l'urbanisation des espaces proches du rivage » ne peut intervenir que si « elle est justifiée et motivée dans le plan local d'urbanisme, selon des critères liés à la configuration des lieux ou à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau ». La difficulté se pose lorsqu'il convient d'apprécier différentes opérations de construction dont aucune n'excède le seuil de l'urbanisation limitée mais qui, cumulées, le franchissent.

En l'espèce, le Conseil d'Etat avait à connaître de la réalisation de deux « îlots » qui ont donné lieu à des permis de construire délivrés distinctement à deux sociétés en vue de la construction de pavillons à usage d'habitation. **Le Conseil d'Etat a estimé que pour apprécier la légalité du permis de construire dans l'îlot n°2 au regard des dispositions précitées, la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX devait prendre en compte l'ensemble des circonstances de l'espèce et porter une appréciation globale sur la conformité du II de l'article L146-4 du code de l'urbanisme de l'ensemble de l'opération immobilière autorisée.**

CE 30 décembre 2009, Association pour la protection du littoral Rochelais, n°315966,

AJDA n°1/2010, 18 janvier 2010, p.16

La revue des Géomètres experts, février 2010 : Le PLU et les divisions foncières

Le port du HAVRE poursuit ses investissements malgré une baisse du trafic en 2009

Le recul du trafic du port du HAVRE en 2009, qui est tombé à 74 millions de tonnes, affecte tous les secteurs, des produits énergétiques, aux conteneurs, en passant par le roulier. Malgré ces résultats, le deuxième port français réduit l'écart qui le sépare du premier, MARSEILLE. Le port du HAVRE poursuit ses investissements avec la construction entre 2010 et 2012 d'un chantier multimodal d'un coût évalué à 160 millions d'euros pour développer les modes fluviaux et ferroviaires de pré et post acheminement terrestre.

[Les Echos, mercredi 13 janvier 2010, p.6](#)

**Ports de ROUEN et du HAVRE : coopération et mutualisation de moyens**

Dans le cadre du conseil interportuaire PARIS-ROUEN-LE HAVRE, les dirigeants du Grand Port Maritime de ROUEN (GPMR) ont décidé d'améliorer leur coopération. Les trois ports qui desservent un hinterland de 22 millions d'habitants et génèrent 40 000 emplois directs avec 127 millions de tonnes de trafic annuel sont appelés à resserrer leurs liens dans le cadre du projet du Grand Paris mais également en vue de la réalisation du futur canal Seine-Nord-Europe à grand gabarit. Les plus importants chantiers décidés par ROUEN et LE HAVRE concernent la mutualisation de leurs moyens en matière de dragage de la Seine et l'amélioration de la desserte ferroviaire.

[Les Echos, lundi 25 janvier 2010, p.5](#)

**Salon nautique de PARIS 2009 : un bilan positif en dépit de la crise**

Malgré un rétrécissement de sa surface (deux halls en moins par rapport à 2008) et une diminution de 6 % de la fréquentation (235 000 visiteurs), l'édition 2009 du Salon nautique de PARIS a dépassé les objectifs espérés et confirme que l'industrie reprend confiance dans l'avenir.

Le Nautic reste un rendez vous incontournable pour tous les acteurs du nautisme.

<http://www.salonnautiqueparis.com>

BOULOGNE SUR MER : LD LINES ROUVRE LA ROUTE

La CCI de Boulogne a réceptionné son nouveau terminal roulier et la 1^{ère} de ses 2 rampes polyvalentes livrées par le néerlandais Ravestein. LD Lines a inauguré la ligne avec le catamaran rapide *Norman Arrow* début septembre 2009, avant d'y affecter 2 mois plus tard le grand car ferry *Norman Spirit*. Au final, la ligne a transporté 138 000 voitures, 358 000 passagers et 16 000 unités de fret en 2009.

[In Le Journal de la Marine Marchande du 5 au 11 mars 2010](#)

PECHE

Affaires maritimes : le service pêche reste à RENNES

A l'occasion de la réunion trimestrielle du Comité des Pêches Maritimes (CRPM) de Bretagne, le préfet de la région Bretagne Michel CADOT, a confirmé l'implantation de la direction interrégionale de la mer à NANTES avec le maintien à RENNES de tout ce qui concerne la pêche. Ce service supervisera ainsi la Vendée, la Loire-Atlantique, le Morbihan, le Finistère, les Côtes-d'Armor et l'Ille et Vilaine, façade maritime qui regroupe 75% de l'activité pêche.

[Le marin, n°3257, vendredi 11 décembre 2009, p.](#)

Nouvelle donne pour la pêche européenne

Avec l'entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2009 du traité de LISBONNE, le Parlement européen se retrouve sur un pied d'égalité avec la Commission européenne pour proposer de nouvelles directives et les négocier avec le Conseil.

La Politique Commune des Pêches (PCP) relèvera désormais de la « procédure législative ordinaire », mais cette nouvelle procédure ne s'appliquera pas aux mesures concernant la fixation des prix, aux taxes, aux aides et aux limitations de quantités, ainsi qu'à la fixation des droits de pêche. La fixation des TAC et des quotas sera inchangée. **Maria DAMANAKI** succède à Joe BORG en tant que futur commissaire chargée des Affaires maritimes et de la Pêche.

[Le Marin, vendredi 22 janvier 2010, p.21](#)

**THON ROUGE: Les experts de la FAO ne prônent pas l'interdiction du commerce**

Un comité de 22 scientifiques convoqués par la FAO a livré ses recommandations sur le statut de plusieurs espèces dans la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites). **Les experts sont arrivés à un consensus pour une inscription à l'annexe II (contrôle du commerce) et non à l'annexe I (interdiction) pour le thon rouge.** Prochaines réunions décisives du 13 au 25 mars à DOHA (Qatar).

[Le marin, n°3258, vendredi 18 décembre 2009, p.5](#)

Le Japon principal consommateur mondial de ce poisson, importe à lui seul 80 % du thon pêché en Méditerranée. Les Etats européens hésitent à voter l'inscription du thon rouge sur la liste des espèces menacées.



Prudent, l'IFREMER évite ce débat sur la Cites et note que « **la gestion de ce stock s'est significativement améliorée depuis deux ou trois ans. Des premiers signes encourageants se font jour mais il est nécessaire de poursuivre les efforts sur plusieurs années.** » C'est-à-dire qu'il faut maintenir les mesures adoptées par l'Iccat (taille minimum, saison de pêche raccourcie, etc.), contraintes si sévères, qu'une amélioration n'est finalement qu'une demi-surprise

« Des densités de thon rouge deux fois supérieures à celles enregistrées au cours de la période 2000-2003 » : les résultats de 25 prospections aériennes dans le golfe du Lion, à l'été 2009, ont été confirmés par l'IFREMER.

Ouest France du 4 Mars 2010

TOURISME ET CULTURE

Deux décrets d'application de la loi de développement et de modernisation des services touristiques

La loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques définit des réformes importantes pour le secteur touristique : notamment le transport de tourisme avec chauffeur ; le classement des hébergements touristiques et la création d'Atout France. Deux décrets d'application et sept arrêtés viennent compléter ce nouveau cadre juridique.

Décrets n° 2009-1650 et 2009-1652 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques.

<http://www.legifrance.gouv.fr/> et site des deux associations



CAVALAIRE labélisée Famille plus

Après avoir obtenu en juillet 2009 la certification « démarche qualité eaux de baignade », la ville de CAVALAIRE vient de recevoir en novembre 2009 une nouvelle labellisation « Famille plus » qui certifie la qualité d'accueil et les prestations proposés aux familles et aux enfants dans les communes touristiques françaises.

Cavalairemag', Hiver 2010, p.12

L'océan ? C'est quoi l'océan ?

Après « Microcosmos » et « Le Peuple migrateur », Jacques PERRIN nous entraîne, avec des moyens de tournage inédits, des banquises polaires aux tropiques, au cœur des océans et de ses tempêtes pour nous faire redécouvrir les créatures marines connues, méconnues, ignorées.

Océans, de Jacques PERRIN et Jacques CLUZAUD, sortie en salle le 27 janvier 2010

A LIRE : La gestion du trait de côte

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer,
Édition Quae, collection Savoir-faire

Exposition PARIS inondé 1910

En janvier 1910, PARIS connaît la plus importante inondation de son histoire. Un siècle après la catastrophe, l'exposition présente plus de 200 documents, photographies, cartes postales, affiches qui restituent la métamorphose de Paris durant l'inondation.

Paris inondé 1910, du 8 janvier au 28 mars 2010 à la Galerie des Bibliothèques de la Ville de PARIS

10 et 11 JUIN 2010 : Congrès annuel de l'Association Nationale des Stations Classées et Communes Touristiques à GRASSE

29, 30 SEPTEMBRE et 1^{er} OCTOBRE 2010 : JOURNEES d'ETUDES de l'ANEL à BASTIA

AGENDA à compléter en consultant le site de l'anel www.anel.asso.fr



- Le Havre 10 et 11 Mars : Journées Port et Environnement 2010

- 16 Mars " Les défis de l'archéologie sous-marine, par Michel L'HOUE, Directeur du Département d'Archéologie Subaquatique Sous-Marine (DRASSM) dans le cadre des Mardis de la Mer et des Français, à Paris

- 17 mars, Conférences de l'Institut Océanographique "La mangrove: un écosystème vital à la biodiversité du littoral intertropical", 19 h 30, entrée libre, à PARIS

- le 22 mars Journée Mondiale de l'Eau

- 25 et 26 mars 2010, 34^{ème} Congrès National de France Nature Environnement à TOULOUSE



- Semaine du Développement Durable en France, du 1er au 7 avril 2010

- 8 Avril : CARNAC et la gestion des eaux de baignade à l'invitation de la SAUR

- 28 et 29 Avril 3^{ème} édition d'ExpoBeach à la Base Nature de FREJUS



SOLIDARITE

***Relevé d'identité bancaire du compte de l'Association des maires de VENDEE:**

Agence CM de La Roche sur Yon Molière (85) Code banque : 15519 Code guichet : 39031

Compte n° : 00021072904 Clé RIB : 87 Identification Internationale IBAN : FR76 1551 9390 3100 0210 7290 487

L'intitulé du virement doit être nommé « numéro INSEE de votre collectivité ».

***Relevé d'identité bancaire du compte de l'Association des maires de CHARENTE-MARITIME:**

Banque postale de Bordeaux (33) Code établissement : 20041 Code guichet : 01001 Compte n° : 015 25 50 J 022

Clé RIB : 09 L'intitulé du virement doit être nommé « numéro INSEE de votre collectivité ».



